

Couverture assurantielle des évènements exceptionnels

Discussions autour du groupe de travail lancé par Bercy

9 juin 2020

Commission Dommages aux biens

Début avril, Bruno Le Maire a mis en place un groupe de travail afin de définir un schéma assurantiel pour les évènements exceptionnels. Les membres du groupe de travail :

- Services de l'Etat:

- Direction générale du Trésor

- Parlementaires :

- Valeria Faure-Muntian, vice-présidente de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, co-présidente du groupe d'étude Assurances
- Nadia Hai, députée, secrétaire de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale
- Jean-François Husson, sénateur, vice-président de la Commission des finances du Sénat
- Michel Raison, sénateur, membre de la Commission des affaires économiques du Sénat.

- Entreprises:

- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)
- Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise

- Assurance:

- Fédération Française de l'Assurance
- Association des professionnels de la Réassurance en France
- Planète-CSCA
- Caisse Centrale de Réassurance

PLANNING

- **Début avril** : lancement du Groupe de Travail.
- **Avril, mai, juin** : 4 réunions du Groupe de Travail.
- **Mi juin** : synthèse du Groupe de Travail par Bercy vers le Ministre.
 - Le Groupe de Travail ne donnera pas de solutions détaillées mais plutôt de grandes orientations.
 - Ces orientations alimenteront un débat parlementaire cet automne en vue de l'adoption d'un projet de loi.

QUESTIONS OUVERTES

- Couvrir le seul risque de pandémie**, associé à la garantie dommages aux biens.
- Couvrir une liste restreinte de périls**, associés à la garantie pertes d'exploitation.
- Couvrir tout Risque Exceptionnel**, déclenché par décision interministérielle, couvrant des périls systémiques non limitativement définis, et associé à la garantie perte d'exploitation.
- Solutions individuelles de gestion du risque**, associées à une meilleure diffusion de contrats couvrant les pertes d'exploitation poussée par l'Etat.

La position de l'AMRAE

- La première priorité est donc **de renforcer la résilience de l'économie**, afin de limiter les pertes en chaîne, et de réduire au maximum leur coût pour la collectivité.
- Pour cela, il faut **inciter les entreprises à investir dans un management opérationnel des risques et à renforcer leur auto-assurance par leur propre bilan**, grâce à des provisions spécifiques renforçant les fonds propres, ou pour les plus grandes, des captives d'assurance et de réassurance.
- **Innover et construire des dispositifs pour couvrir les pertes d'exploitation sans Dommages**, via un partenariat public/privé, élargi à la sphère européenne, pour protéger l'entreprise de chocs volatils dépassant sa capacité de résilience, financer les pertes économiques et assurer le monde « d'après ».

Ces mesures renforceront la souveraineté de la France.

Ce que veut l'AMRAE

Des dispositions incitant au Risk Management :

- Fonds propres (provision pour franchise)
- Captives en France
- Risk management et investissement de résilience

Des dispositifs couvrant la perte d'exploitation sans dommages:

- associant les entreprises, les assureurs, les réassureurs et l' Etat,
- partenariat public /privé , élargi au champ européen.

Des excès cat fondés sur un marché de l'Assurance PE Sans Dommages toutes causes.

En attendant, étendre le Gareat aux risques qui menacent les populations, dont la pandémie.

Sur les autres Risques de PESD: apporter la garantie a posteriori et non pas a priori.

Ce que ne veut pas l'AMRAE

- Des faits générateurs administratifs, qui protègent surtout les secteurs en contact avec le public
- Un accès au système sans prévention ,
- Une sous-jacent d'assurance obligatoire,
- Des garanties forfaitaires,
- Une tarification (de la garantie obligatoire) sur une mutualisation moyenne qui crée une charge obligatoire pour les Entreprises, et n'est pas un véritable système assurantiel.

Le cadre international

- Plusieurs pays ont lancé des réflexions similaires pour répondre à l'absence de solutions assurantielles pour le risque pandémique : possible extension du TRIA aux US, idem au UK.
- L'AMRAE suit ces initiatives au travers du FERMA de manière à challenger et *benchmark*er le projet français.



Q&A